

n° 754 · décembre 2016

# Remouillé

LE MENSUEL

[www.remouille.fr](http://www.remouille.fr)



**9 décembre :**

collective sélective

**9 décembre :**

assemblée générale de Promaine'RA

**10 décembre :**

collecte de ferraille en déchetterie



**14 décembre :**

à la Sainte-Odile, on part sur une île



**17 décembre :**

goûter de Noël citoyen

## Agenda



**17 décembre :**

corrida pédestre de Running Maine

**23 décembre :**

collecte sélective

**24 décembre :**

collecte de ferraille en déchetterie

## Conseil Municipal Compte-rendu sommaire du 6 octobre 2016

### 1°) Rapports 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service assainissement

Les rapports 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Atlantic Eau ainsi que celui du service assainissement présenté par M. le Maire ont été approuvés par le Conseil Municipal. Ils sont consultables en mairie.

### 2°) Rapport SEVRAVAL

Le rapport SEVRAVAL 2015 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Sèvre, de la Maine et de leurs rives a été présenté au Conseil Municipal.

Les élus ont pris note des missions du Syndicat, des actions menées par cette instance ainsi que de son bilan financier.

### 3°) Travaux d'assainissement rue de Bellevue

Le déplacement d'un tabouret siphoné en limite du domaine public rue de Bellevue sera confié à l'entreprise GADAIS de Vieilleville pour un montant de 2 436,04 € HT.

### 4°) Arrêt du projet du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet du SCOT du Syndicat Mixte du Pays du Vignoble Vendéen qui s'inscrit dans une démarche de construction positive entre les acteurs du pays avec trois grandes stratégies :

- Création d'une urbanité propre au bocage vendéen
- Maîtrise de l'avenir du pays en s'appuyant sur l'innovation et refonte d'une stratégie économique dynamique

### 5°) Éclairage public

La commune poursuit la mise en conformité de son éclairage public avec le changement des candélabres non adaptés aux normes actuelles sur notre territoire.

Avec le concours administratif, technique et financier du SYDELA, quatre candélabres seront remplacés rue du Clos Bauchette. La part financière restant à la charge de la commune sera de 4 013,12 € TTC.

### 6°) Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques rue de la Bosselle

Dans le cadre du projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques réalisé par le SYDELA, la commune a été retenue comme prioritaire dans la première vague de déploiement. Une borne sera installée rue de la Bosselle, sur le parking devant le restaurant scolaire.

Administrativement, le transfert de la compétence sera confié au SYDELA chargé d'installer la borne et d'en assurer le fonctionnement. L'intégralité du coût financier sera supporté par le SYDELA.

### 7°) Choix du siège et du nom de la Communauté issue de la fusion des Communautés de Communes de Sèvre, Maine et Goulaine et de la Vallée de Clisson

Le Préfet a signé un arrêté préfectoral en date du 25 mars 2016 portant projet de périmètre de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté de Communes de Sèvre, Maine et Goulaine avec celle de la Vallée de Clisson.

Le Conseil Municipal était appelé à se prononcer sur la future dénomination de la communauté d'agglomération avec 2 options possibles (Clisson Sèvre et Maine Agglo ou Clisson Goulaine Agglomération).

#### Le résultat du vote est le suivant :

Sur 15 votants, 10 se sont prononcés sur Clisson Sèvre et Maine Agglo, 1 sur Clisson Goulaine Agglomération et 4 votes blancs ont été enregistrés.

### 8°) Personnel communal

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur la suppression de deux postes en surnombre au tableau des effectifs (technicien au service technique et animateur territorial au service périscolaire). Le comité technique paritaire avait émis un avis favorable le 26 septembre 2016 à la suppression de ces postes.

Le tableau des effectifs applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2016 prendra en compte la décision du Conseil Municipal.

### 9°) Pôle médico-social

#### a) Extension du pôle : lancement de la maîtrise d'œuvre

Le projet d'extension du pôle médico-social sera subventionné par l'État dans le cadre du Fonds de Soutien pour l'investissement public local.

Le Conseil Municipal valide le dossier de consultation d'une maîtrise d'œuvre qui sera chargée d'accompagner la commune dans la mise en œuvre de ce projet.

#### b) Tarif de location, bail et règlement

Le règlement et le bail de location du pôle médico-social, élaborés par la commission en charge du dossier sont validés par le Conseil Municipal.

La location sera consentie aux futurs locataires moyennant un loyer mensuel fixé à 12,50 € HT (soit 15 € TTC) le m<sup>2</sup>.

Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités administratives afférant à ces locations.

### 10°) City stade

Un city stade est à la disposition de la population, des écoles, de l'espace jeunes, derrière la salle de la Bosselle.

Un règlement, rappelant à chacun les règles d'utilisation de cet espace, a été validé par le Conseil Municipal.

## Commission voirie : sécurisation de la rue des Vignes

**La commission voirie a été sollicitée par des habitants de la rue des vignes pour régler un problème de sécurité routière.**

La rue des Vignes est une rue en sens unique : sens de circulation du lotissement de l'Ardrière vers la rue du Bocage. Or, malgré la présence de deux panneaux de sens interdit, plusieurs automobilistes prennent cette rue à contre-sens, soit par méconnaissance (GPS indiquant un sens erroné de circulation), soit de manière délibérée pour gagner quelques minutes sur leur trajet. Cette situation est extrêmement dangereuse pour les automobilistes qui roulent dans le bon sens de circulation et surtout pour les piétons.

La commission voirie a convié tous les habitants du lotissement de l'Ardrière et de la rue du Bocage à une réunion le mercredi 09 novembre afin de trouver ensemble des solutions. Trente-cinq personnes se sont déplacées pour rencontrer les élus.

Il a été convenu lors de cette réunion de faire quelques aménagements pendant une période test de quelques mois : un stop va être installé au bout de la rue des Vignes avec une bande d'arrêt peinte au sol sur toute la largeur de la voie. Une flèche indiquera au sol le sens de circulation. Des balises blanches viendront réduire la largeur de la route à son intersection avec la rue du Bocage afin de compliquer toute tentative de circulation à contre-sens. Des balises seront aussi disposées sur les trottoirs du carrefour pour empêcher tout stationnement gênant.

Après quelques mois de test nous ferons le point avec les habitants pour voir si cet aménagement est suffisant pour sécuriser cette rue. À défaut, la commission voirie et les habitants ont envisagé de

fermer la rue des Vignes à la circulation. Une barrière fixe pourrait être installée entre la rue des Vignes et celle du Bocage. La rue des Vignes deviendrait alors une rue dédiée aux piétons et vélos et tous les habitants devront par conséquent sortir du lotissement par le rond point de la RD 56.

Il est fort dommage d'être contraints de prendre des solutions aussi extrêmes seulement parce que certains automobilistes ne respectent pas le code de la route et mettent en péril la sécurité de tous.

Nous espérons donc que l'aménagement envisagé sera suffisant pour régler la situation. Il ne tient qu'à nous que nos routes soient plus sûres.

*Magali Bonnet-Ameline, adjointe à la voirie.*



## Remouillé : préambule à Noël

**Pour la troisième année consécutive les associations et les bénévoles engagés au côté de la Municipalité invitent les habitants à se retrouver le 17 décembre prochain au « Goûter de Noël citoyen » place de la Bosselle à partir de 15h00 pour le goûter des enfants offert par la commune et à participer aux animations proposées par les associations présentes ensuite.**

Des stands à l'initiative des habitants bénévoles et des associations serviront boissons chaudes et nourritures diverses aux adultes pour une somme modique.



Les associations présentes proposeront des ateliers pour les enfants (maquillage, jeux, ...) et des animations diverses (moments musicaux, la corrida, la ferme pédagogique, trottinathlon, ...) La Municipalité remercie par avance les habitants bénévoles, les associations, qui par leur présence dans l'organisation de cette manifestation auront contribué au bon déroulement de cette fin d'après-midi festive. Par ailleurs nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour préparer, participer, démonter. Nous invitons les habitants intéressés à s'inscrire à l'adresse suivante [commission.proximite@remouille.fr](mailto:commission.proximite@remouille.fr) en précisant leurs coordonnées et leur adresse électronique.

Faisons tous de cette après-midi du 17 décembre un moment de rencontres et d'échanges entre générations.

*Nous comptons sur votre présence.*

## État civil

### Naissance

- **THOMAS Leyana**  
4, rue des Bois  
le 03.11.2016

### Mariage

- **BRÉARD Sylvain**  
et **CARREAU Mélanie**  
15, rue des Bois  
le 22.10.2016



## Mairie : fermeture exceptionnelle.

La mairie sera exceptionnellement fermée le matin du vendredi 16 décembre. Veuillez-nous excuser pour la gêne occasionnée.



## Journée du Souvenir : remise de médailles



Le 11 novembre dernier M. Jérôme Letourneau, maire de Remouillé, a décoré trois anciens combattants de la commune :

• M. Victor Bochereau • M. Maurice Caillé • M. Hubert Thomas •

Cette journée fut aussi l'occasion de se recueillir lors d'une messe puis de déposer une gerbe sur le monument aux morts.

## Le composteur collectif recherche son habitant référent

### Le composteur collectif : la vigilance de chacun

**Depuis fin 2015, la commune bénéficie d'un composteur collectif situé place Saint-Pierre.**

S'il est à la disposition de tous, il convient que chacun soit vigilant lors de ses apports. Veillez bien, par exemple, à ne pas jeter de plastique dans le composteur et n'oubliez pas d'ajouter un peu de broyat sur vos déchets. Vous avez un doute ? Les panneaux pédagogiques installés sur site vous indiqueront la bonne marche à suivre.

Et n'oubliez pas que le compost est en libre service : n'hésitez pas venir en prendre pour vos jardins, pots de fleurs ou encore jardinières !

### Un habitant référent, pour quoi faire ?

Le référent a pour rôle d'être le relais du service environnement et le garant du bon fonctionnement du composteur collectif.

Concrètement, cela signifie brasser le compost à chacun de vos passages, ajouter du broyat si nécessaire, retirer les éventuelles erreurs de tri (sacs plastique, filet de fruits/légumes, papier d'aluminium,...), et informer le service environnement du niveau de la réserve de broyat ou des composteurs.

Vous êtes intéressé ? Vous avez des interrogations ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le Service Environnement de la CCVC au 02 40 57 57 80.



## Pôle Enfance : multi-accueil et accueil de loisirs

Début d'année 2017, le pôle enfance d'Aigrefeuille sur Maine ouvrira ses portes et accueillera les enfants des communes d'Aigrefeuille sur Maine et de Remouillé pour le multi-accueil et l'accueil des loisirs.

Le multi-accueil est une structure d'accueil pour les enfants de 3 mois à 6 ans et propose un mode de garde collectif avec possibilité de contrat d'accueil régulier à temps complet et un accueil ponctuel avec des places de halte-garderie.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service pour la prochaine rentrée de septembre, merci de contacter les Cabanes de Filomaine, association gestionnaire.

Le succès de ce nouveau service est très important et l'association travaille quotidiennement pour répondre au maximum aux demandes des familles.

Nous vous rappelons que la commune de Remouillé apportera une contribution financière globale correspondant d'une part à une participation au budget de fonctionnement de l'association et, d'autre part, à une quote-part des frais de mise à disposition de la structure par la commune d'Aigrefeuille sur Maine afin que les familles puissent accéder à ce service de la petite enfance.

Nous remercions les élus d'Aigrefeuille sur Maine et particulièrement la commission enfance pour leur engagement dans ce projet qui va enfin voir le jour.

**Contact**  
les Cabanes de Filomaine  
02.40.33.53.67  
[www.filomaine.fr](http://www.filomaine.fr)



## Running Maine : corrida pédestre



## Espace Jeunes



# Associations et écoles

## CSAR Basket



## Concours meilleurs ouvriers de France



Le 26<sup>ème</sup> concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » édition 2016-2018 se met en place et les inscriptions ont débuté le 24 octobre pour se terminer le 20 février 2017.

Ce concours est ouvert à toutes les personnes âgées de 23 ans et plus à tout niveau de qualification, ayant une maîtrise de leur métier et un savoir-faire.

Le titre « Un des Meilleurs Ouvriers de France » est un diplôme d'État reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale avec une équivalence BAC +2.

*Inscriptions et informations  
sur [meilleursouvriersdefrance.org](http://meilleursouvriersdefrance.org)*

## Paroisse : que personne ne reste seul le soir de Noël !



En cette prochaine nuit de Noël, vous êtes cordialement invités à nous rejoindre pour un moment convivial autour d'un repas de fête, le samedi 24 décembre de 20h00 à 23h00 à Montbert, au centre paroissial.

Vous voulez être de la fête, plutôt que de rester seul chez vous ? Vous pensez inviter quelqu'un à cette soirée ?

Pour faciliter l'organisation, merci de vous faire connaître, de vous inscrire auprès du responsable de votre commune, aux coordonnées ci-dessous. Cette soirée est ouverte largement, aux personnes seules et aux familles. La participation aux frais est libre et, si besoin, le transport sera assuré.

*Responsables locaux à votre service :  
Aigrefeuille : R. Cassard 02 28 21 30 57  
Remouillé : G Desramé 09 77 83 50 02*

## Bibliothèque

À compter de janvier, l'adhésion à la bibliothèque s'élèvera à 15€ par famille pour l'année civile.

Celle-ci est à retirer en mairie.

La bibliothèque sera fermée du jeudi 22 décembre au mardi 3 janvier.

Les permanences ont lieu :

- Le mercredi de 10h15 à 11h45
- Le vendredi de 16h30 à 18h00
- Le samedi de 10h15 à 11h45



## Promaine'RA : assemblée générale.

L'assemblée générale de l'association de randonnée Promaine'RA aura lieu le vendredi 9 décembre à 20h00 à la salle de la Bosselle.

C'est aussi l'occasion de nous rejoindre.



## Portes ouvertes Collège de la Maine

Le samedi 21 janvier, le collège de la Maine organisera ses portes ouvertes.

Ce sera pour nous l'occasion de vous faire découvrir notre établissement : ses bâtiments et ses équipements, ses enseignants et ses personnels ainsi que son Projet Éducatif et ses spécificités. Une matinée placée sous le signe des échanges et de la convivialité.

*Nous vous attendons nombreux le samedi 21 janvier, de 9h00 à 12h00, pour découvrir notre établissement.*

## Piscine : un futur équipement aquatique à Aigrefeuille-sur-Maine



Dans le cadre du projet de construction d'un 2<sup>ème</sup> équipement aquatique à Aigrefeuille-sur-Maine, les Communautés de communes de Sèvre, Maine et Goulaine et de la Vallée de Clisson réalisent une enquête auprès des habitants sur les usages et pratiques aquatiques.

Les Communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine qui, au 1<sup>er</sup> janvier formeront la nouvelle Communauté d'agglomération, projettent la réalisation d'un nouvel équipement aquatique sur leur territoire.

Dans le cadre de ce projet, une étude des besoins et pratiques est menée afin de mieux connaître les attentes des usagers ou futurs usagers. L'enjeu étant de s'orienter vers un nouvel équipement complémentaire au centre aquatique Aqua'val de Clisson mais aussi et surtout adapté au territoire et ses habitants.

*Pour répondre au questionnaire, rendez-vous sur le site de la piscine Aqua'val [www.piscine-aquaval.fr](http://www.piscine-aquaval.fr) avant le 15 décembre.*

## Communauté d'agglomération : la fusion en marche !



### La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La décision a été prise le 14 juin dernier à l'unanimité des 16 conseils municipaux de Sèvre, Maine et Goulaine et de la Vallée de Clisson : les 2 communautés de communes se réunissent au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et deviennent Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Réunis le 14 juin à 20h00, dans les 16 mairies du territoire, les 362 conseillers municipaux se sont prononcés sur le périmètre de la nouvelle intercommunalité, le nombre de délégués communautaires, les statuts de la future communauté d'agglomération et l'adhésion à certains syndicats :

- Périmètre de la nouvelle intercommunalité : 16 communes favorables
- Accord local sur la représentation au conseil communautaire : 16 communes favorables
- Statuts de la future Communauté d'agglomération : 14 communes favorables, 2 communes contre
- Adhésion aux syndicats : 16 communes favorables`

Les règles de majorité étant largement respectées pour toutes les délibérations. Le projet de fusion a donc été validé.

### Le nom et le siège administratif sont choisis

Durant l'été, l'ensemble des conseillers municipaux a été consulté pour donner sa préférence sur le nom de la future communauté d'agglomération. Avec l'adresse du siège administratif à Clisson, les conseils municipaux ont délibéré en septembre et début octobre pour choisir un nom entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et Clisson Goulaine Agglomération. Avec la majorité des votes, c'est le nom qui rappelle les deux communautés de communes Clisson Sèvre et Maine Agglo qui est retenu.

### La fusion est lancée

Ces décisions donnent le départ au processus de fusion des deux intercommunalités. Dans la continuité du travail engagé depuis plus d'un an et demi, les équipes et élus organisent le transfert de personnel, définissent le plan d'actions, mettent en commun les moyens et les ressources et organisent la gouvernance. Les commissions et groupes de travail sont à pied d'œuvre, objectifs : assurer la continuité des services, concrétiser les projets et harmoniser les compétences en 2017 et 2018.

### Un programme chargé

Du côté des élus, la désignation des représentants des communes au nouveau conseil communautaire aura lieu d'ici à la fin de l'année. L'élection du Président et des vice-Présidents se déroulera en janvier lors du 1<sup>er</sup> conseil communautaire d'installation. Pour les agents, la période est consacrée à l'organisation opérationnelle des services afin d'assurer les missions de la nouvelle Communauté d'agglomération. Il s'agit avec les équipes des deux Communautés de communes, qui travaillent déjà ensemble, de préciser le fonctionnement, de définir l'organigramme, d'attribuer les ressources et les moyens, de répartir les équipes sur le territoire. Un programme d'actions 2017-2020 sera préparé et décliné dans les services.

### L'information continue

L'information et les échanges avec les élus se poursuivent dans les groupes de travail, les commissions, les réunions plénières. Et vous allez pouvoir découvrir prochainement de façon plus concrète les nouvelles compétences et bien sûr la nouvelle identité visuelle de la Communauté d'agglomération. Pour s'informer tout au long du projet : [www.fusion-smgvc.fr](http://www.fusion-smgvc.fr)

## Impôts : ouverture d'un centre de contact.



La direction régionale des finances publiques met en place une nouvelle offre de services. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, un Centre de Contact prend en charge les appels téléphoniques des contribuables de Loire Atlantique et répond également aux questions fiscales posées via la messagerie sécurisée du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (espace particulier).

Dans un 1<sup>er</sup> temps sont concernées la taxe foncière et la taxe d'habitation, et à partir de 2017 l'impôt sur le revenu.

Le Centre de Contact est accessible au 0.811.90.91.92 du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00.

Les objectifs de cette démarche sont multiples et visent à :

- développer l'accueil téléphonique pour éviter au contribuable des déplacements physiques et de l'attente inutiles
- accompagner l'usager de façon personnalisée dans l'utilisation du portail [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Pour mémoire en 2015 en Loire-Atlantique, au titre des impôts 169 000 contribuables ont été reçus dont 115 000 dans le cadre des campagnes d'avis d'imposition impôt sur le revenu, taxes foncières et taxe d'habitation.



## Environnement : famille (presque) zéro déchet !



Le 9 décembre, le Pays du Vignoble Nantais vous propose une conférence sur la réduction des déchets ménagers.

Cette conférence, animée par Jérémie Pichon, se tiendra à la salle Sèrvia à la Haye-Fouassière à partir de 20h00.

Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire sur [reduisonsnosdechets.vignoble-nantais.eu](http://reduisonsnosdechets.vignoble-nantais.eu)



## Environnement : collecte des coquillages.

La collecte des coquillages des repas de fête de fin d'année ayant été un succès l'année dernière (5,2 tonnes totalisées), nous allons renouveler l'opération cette année.

Une benne sera mise à disposition du mercredi 14 décembre prochain au mercredi 18 janvier dans chacune des 4 déchèteries du territoire. Pendant cette période, pourront ainsi être déposés les coquilles d'huîtres mais aussi celles de bulots, coquilles Saint Jacques, moules, bigorneaux, et coques. Autant de déchets de repas écartés des poubelles traditionnels. En revanche, ne sont pas acceptés les crustacés, les rince-doigts, les bourriches et sacs plastique. Une fois collectés, ces coquillages calcaires, seront compostés car ils constituent un amendement pour le sol.



## Numérique : améliorons la couverture mobile.

La région vient de mettre en place une application en faveur du désenclavement numérique des territoires pour réduire la fracture numérique et pour permettre, aux territoires ruraux notamment, de bénéficier d'un accès aux réseaux numériques de qualité.

Pour participer, téléchargez l'application Gigalis et contribuez à l'amélioration de la couverture mobile de la commune.

## Intempéries et gel : impact sur la taxe foncière.



Suite aux intempéries et au gel du printemps 2016 qui ont touché les exploitations agricoles d'un certain nombre de communes de Loire-Atlantique, la Direction Générale des Finances Publiques a décidé de prononcer un dégrèvement partiel de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles classées en vigne ou en terre.

Les propriétaires de Remouillé sont concernés et ont reçu ou vont recevoir leur avis de dégrèvement dans les prochains jours. Pour toute question relative à cette opération, ils pourront s'adresser au 02 51 12 80 37.

La liste des parcelles dégrévées et le montant du dégrèvement par parcelle est disponible en mairie afin qu'elle puisse être consultée par les preneurs des biens concernés.



**Mairie de Remouillé**  
1 rue de l'Hôtel de Ville  
44140 - Remouillé  
**02 40 06 62 14**

Dépôt des articles pour la parution du prochain bulletin avant le **lundi 12 décembre**  
La commission informe que tous les articles déposés après cette date seront rejetés.